

LA POSTE L'activité courrier-colis en mutation

Du neuf dans les boîtes

La baisse du trafic courrier incite la Poste à rationaliser son parc de boîtes aux lettres et à avancer les horaires des levées en Alsace. Parallèlement, elle innove dans l'expédition des colis qui peut désormais se faire via la boîte aux lettres du domicile.

Pour être sûr qu'un courrier affranchi au tarif « lettre prioritaire » puisse normalement parvenir au destinataire en France métropolitaine sous 24 heures, soit le lendemain, mieux vaut regarder à deux fois l'heure de levée indiquée sur la boîte aux lettres située au coin de la rue. Depuis le début de l'année, dans l'agglomération strasbourgeoise comme dans le reste de l'Alsace, 83% d'entre elles affichent désormais un horaire des plus matinaux, en l'occurrence 9 heures, du lundi au samedi.

En Alsace 83% des boîtes jaunes affichent 9h comme horaire de levée

« Ces boîtes sont généralement relevées au moment du passage du facteur », explique Christian Dassonville, directeur qualité de la branche services-courrier-colis de la Poste en Alsace. « Mais cela ne signifie pas que cela se

fait obligatoirement à l'heure dite. La Poste garantit en revanche que le courrier partira le jour même s'il a été posté avant cette heure ! » Outre celles installées en façade des bureaux de poste, des boîtes publiques à levée plus tardives, faisant l'objet d'une collecte dédiée, restent néanmoins disponibles dans les lieux « à forte fréquentation » (14 h) ainsi que dans les chefs-lieux d'arrondissement (17 ou 18 h).

Le tri centralisé à Holtzheim depuis mars

Strasbourg fait figure d'exception puisqu'on y trouve encore quatre boîtes jaunes affichant une levée à 19 h, place de la Gare, avenue de l'Europe, parc de l'Étoile et place du Faubourg-de-Pierre. Passé ce délai, il est toujours possible de se rendre à la plateforme industrielle de la Poste à Holtzheim où la levée de la boîte advient à 23 h 30.

Depuis la fermeture, en mars dernier, de la plateforme haut-rhinoise de Riedisheim, c'est cette dernière qui assure désormais le tri de l'ensemble des flux de courrier qui entre et sort quotidiennement de la région. « Face à la baisse des volumes de courrier, de l'ordre de 6 % par

an, et à l'évolution des habitudes et de la démographie, nous avons optimisé notre organisation et nos circuits de transport, ce qui diminue également notre empreinte carbone », souligne M. Dassonville.

12% du courrier collecté en boîtes aux lettres

À Holtzheim, cela s'est traduit par l'arrivée d'une quatrième machine de traitement industriel et le doublement des machines de tri des tournées de distribution des facteurs, désormais au nombre de 10. Parallèlement le parc des boîtes aux lettres traditionnelles fait l'objet d'ajustements : « Elles sont au nombre de 3 237 en Alsace mais ne représentent plus que 12 % du courrier collecté. Les moins utilisées sont supprimées. Dans le même temps, d'autres sont repositionnées afin qu'aucune habitation ne soit située à plus de 500 mètres en zone urbaine ». Au final, ce jeu se solde par une érosion lente mais inéluctable du parc de l'ordre de 2 % par an (74 boîtes supprimées en 2014, 68 en 2015).

Si les volumes de courrier distribué par les facteurs alsaciens baissent (1,2 million de lettres



« La baisse annuelle de 2% du nombre de boîtes aux lettres en Alsace doit être comparée au recul de 6% en volume du courrier », relève Christian Dassonville, directeur qualité de la branche services-courrier-colis en Alsace. PHOTO DNA - JEAN-CHRISTOPHE DORN

VOUS AVEZ DIT COURRIER HYBRIDE ?

Dans le cadre de sa conversion au numérique, la Poste a depuis un an élargi au grand public, en l'adaptant, un service de courrier en ligne que sa filiale Maileva propose depuis 2002 aux entreprises et aux professionnels souhaitant externaliser les envois en grand nombre (mailings, documents, factures, etc.). Appelé « lettre en ligne », il permet à partir du site internet de la Poste (rubrique La boutique) de rédiger ou télécharger son courrier sur son ordinateur ou smartphone, de payer (à partir de 0,99 euro la page) et de cliquer pour qu'il soit imprimé, mis sous enveloppe et affranchi avant d'être distribué via le circuit normal. « Tout courrier saisi avant 19 h sera, hors week-end et jours fériés, remis au destinataire par le facteur le lendemain », assure-t-on à la direction de La Poste en Alsace qui précise que la matérialisation et l'expédition de ce courrier hybride se font pour les habitants



Mieux vaut parfois regarder à deux fois l'horaire de levée... PHOTO DNA - J.C.DORN

de l'Est depuis la plateforme industrielle de Pagny-lès-Goin, en Lorraine.

par jour en moyenne en 2015), les livraisons de colis assurés par la Poste (26 000 en moyenne chaque jour) continuent pour leur part de croître, développement du commerce en ligne aidant. De quoi donner des idées à l'entreprise publique soucieuse de conforter son chiffre d'affaires tout en coupant l'herbe sous les pieds de la concurrence : début octobre, son PDG, Philippe Wahl, a ainsi annoncé la création d'un nouveau service, à savoir l'expédition ou le retour d'un colis depuis sa boîte aux lettres personnelle (comme cela se pratique déjà en Allemagne depuis mai 2014 à l'initiative de

DHL, filiale dédiée de la Deutsche Post). « Ce service, sans surcoût, évite de se déplacer. Il faisait déjà l'objet d'un test en Alsace où nous comptons jusqu'à 250 envois de ce type par semaine », confie M. Dassonville.

Liste des colis à récupérer transmise via Factéo

Pour en bénéficier, il faut affranchir le colis en ligne avant minuit (à partir de son compte client laposte.fr), imprimer le bordereau d'expédition puis le coller sur le paquet. Ce dernier doit être déposé dans la boîte aux lettres normalisée avant 8h

du matin où le facteur viendra le récupérer, après l'avoir flashé et déposé un avis de prise en charge.

En cas de retour d'un achat effectué sur internet, il faut faire la demande auprès du site marchand concerné (à condition que ce dernier ait souscrit au service « Retour Colissimo » de la Poste). « Le matin avant de partir en tournée, les facteurs reçoivent la liste des colis à récupérer et les adresses associées. » Cette liste leur est transmise via le smartphone Factéo qui équipe désormais les 1700 facteurs d'Alsace. ■

XAVIER THIERY

TROPHÉE LCL-DNA Ces femmes qui font bouger la région

Jacqueline Riedinger-Balzer primée

Le trophée LCL-DNA des femmes qui font bouger la région a été remis hier soir à Strasbourg. La lauréate 2015 est Jacqueline Riedinger-Balzer.

LES LECTEURS DES DNA ont tranché : au terme d'une campagne de vote, c'est à Jacqueline Balzer-Riedinger qu'ils ont choisi d'attribuer le trophée LCL-DNA 2015. Une distinction destinée à valoriser l'action des femmes qui, par leur dynamisme et leurs compétences, contribuent au développement et au rayonnement de leur région. Ils avaient à choisir entre quatre candidates, présélectionnées par un jury composé de représentants de la direction régionale de LCL et des DNA. Leurs portraits avaient été publiés dans nos colonnes en octobre dernier. Il s'agit de Laurence Fritz, directrice de la boutique de fragrances et d'artisanat alsacien Bleu Kelsch d'Avolsheim, d'Anne Vetter-Tifrit, PDG de Velum International, une PME de Bischoffsheim qui fabrique des solutions d'éclairage et des pompes à chaleur, de Véronique Schnell, présidente du centre d'affaires de Mundolsheim Telexal Buro Services et, donc, de Jacqueline



Francis Hirm (à gauche) et Pascal Righi (à droite) ont félicité les quatre candidates. De gauche à droite : Laurence Fritz, Jacqueline Riedinger-Balzer, Anne Vetter-Tifrit et Véronique Schnell.

PHOTO DNA - LAURENT REA

Riedinger-Balzer, qui dirige trois boucheries au nord de Strasbourg, préside la corporation des bouchers-charcutiers traiteurs du Bas-Rhin, la délégation des Femmes chefs d'entreprise du Bas-Rhin et assure la vice-présidence de la Confédération internationale de la boucherie et de la charcuterie.

C'est à cette infatigable militante, qui se bat pour que les femmes prennent leur place dans l'économie, que Francis Hirm, le directeur général des DNA, et Pascal Righi, le directeur régional Alsace de LCL, ont remis le trophée sous les applaudissements de l'assistance réunie dans les locaux strasbourgeois de la banque.

La lauréate a également reçu un chèque de 10 000 euros, émis par LCL, à charge pour elle de le remettre à une association de son choix. Mme Riedinger-Balzer a d'ores et déjà choisi. Elle reverse cette somme à l'association ARAME, qui s'emploie à améliorer le quotidien des enfants et des adolescents malades du cancer. ■

POULLAILLON Introduction en bourse sur Alternext Clôture repoussée au 26 novembre

Poullaillon, le groupe familial de boulangerie et de restauration rapide installé à Wittelsheim, qui a pour projet son introduction en bourse sur Alternext, a annoncé hier de nouvelles modalités d'opération. En effet, cette opération d'introduction en bourse était initialement prévue pour s'achever le 19 novembre. Mais à cette date, le bilan des souscriptions fait apparaître que le produit de l'augmentation de capital serait de 7,2 M€, au lieu des 10 M€ initialement prévus. La date de clôture de l'opération sera donc repoussée au 26 novembre. Par ailleurs, Poullaillon annonce un ajustement de la fourchette

indicative de prix de 5,10 euros à 6,90 euros par action. Poullaillon cherche des fonds pour financer sa croissance. Le groupe familial de boulangerie et de restauration rapide, né en 1973, connaît une croissance de son activité à deux chiffres. Il a annoncé un chiffre d'affaires en 2014 de 45,5 M€ et déjà 26,9 M€ à l'issue du premier semestre 2015.

Le groupe souhaite investir dans son outil de production à Wittelsheim mais aussi déployer un plus grand nombre de magasins, essentiellement dans l'Est de la France. Actuellement, il compte 35 points de vente et est référencé auprès de la grande distribution. Il emploie 500 collaborateurs.

EN BREF

SOCIAL

Convention entre les experts-comptables et l'URSSAF Alsace

Étienne Henry, au nom de l'Ordre des experts-comptables d'Alsace, et François Coulet, directeur régional de l'URSSAF, viennent de signer une convention de partenariat entre les deux organisations. Cet accord vise à instaurer des échanges privilégiés entre les cabinets d'expertise comptable et l'URSSAF, à développer des actions de communication en commun, à accompagner la montée en charge de la déclaration sociale nominative (DSN), à promouvoir le rescrit social auprès des entreprises, à prévenir les difficultés des cotisants et à faciliter les opérations de contrôle menées par l'URSSAF.